



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 septembre 2021

Délibération n°36/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 9 septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 août 2021.

Membres présents : Messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.

Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : monsieur Gérard DESAPHY,
Mesdames Charline CLAVEAU et Caroline COLOMBIER.

Monsieur Gérard DESAPHY donne pouvoir à monsieur Xavier BONNEFONT.

Membres consultatifs présents : monsieur Andréas KOCH.
Madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : monsieur Daniel BRAUD et madame Cécile FRANCOIS.

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Les syndicats mixtes étant soumis dans leurs actions au Code de la Commande Publique, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent a été élue par délibération du Comité Syndical du Pôle Image le 30 septembre 2020.

En application des dispositions des articles L.1411-5 et L.2121-22 du CGCT, elle comprend un Président ou son représentant, président, cinq membres titulaires (reflétant le pluralisme des partenaires) et cinq membres suppléants, comme suit :

Le Président, ou son représentant, président	
Titulaires	<i>François NEBOUT (Département de la Charente)</i> <i>Stéphanie GARCIA (Département de la Charente)</i> <i>William JACQUILLARD (Région Nouvelle Aquitaine)</i> <i>Valérie SCHERMANN (Commune d'Angoulême)</i> <i>Gérard DESAPHY (GrandAngoulême)</i>

Suppléants	Samuel CAZENAVE (Département de la Charente) Philippe BOUTY (Département de la Charente) Mathieu HAZOUARD (Région Nouvelle Aquitaine) Gérard LEFEVRE (Commune d'Angoulême) Agnès BEL (GrandAngoulême)
------------	---

A la suite des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 et de la désignation de nouveaux délégués au Comité Syndical, je vous demande de bien vouloir réélire les membres titulaires et suppléants siégeant à la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

.....

Monsieur le Président ouvre les candidatures pour élire les membres titulaires et suppléants, représentants la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente à la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Madame Virginie LEBRAUD se porte candidate comme membre titulaire, et présente la candidature de madame Martine PINVILLE comme membre suppléant pour représenter la Région Nouvelle-Aquitaine.

Madame Hélène GINGAST et monsieur Patrick MARDIKIAN se portent candidats comme membres titulaires, et présentent les candidatures de madame Nelly VERGEZ et monsieur François BONNEAU comme membres suppléants pour représenter le Département de la Charente.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité [18 voix], élisent :

- Madame Virginie LEBRAUD comme membre titulaire et madame Martine PINVILLE comme membre suppléant pour représenter la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Madame Hélène GINGAST et monsieur Patrick MARDIKIAN comme membres titulaires, et madame Nelly VERGEZ et monsieur François BONNEAU comme membres suppléants pour représenter le Département de la Charente à la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte est désormais constituée comme suit :

Le Président, Philippe BOUTY ou son représentant, président	
Titulaires	Hélène GINGAST (Département de la Charente) Patrick MARDIKIAN (Département de la Charente) Virginie LEBRAUD (Région Nouvelle-Aquitaine) Valérie SCHERMANN (Commune d'Angoulême) Gérard DESAPHY (GrandAngoulême)
Suppléants	Nelly VERGEZ (Département de la Charente) François BONNEAU (Département de la Charente) Martine PINVILLE (Région Nouvelle-Aquitaine) Gérard LEFEVRE (Commune d'Angoulême) Agnès BEL (GrandAngoulême)

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 15 Sept. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 15 Sept. 2021
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 15 Septembre 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

